

REGLEMENT

« Moniteur de Ping Santé Bien-Etre » MODULE B

1. **DIPLÔME**

Le conseil fédéral de la fédération française de tennis de table a créé le diplôme d'**ANIMATEUR PING SANTE (module B)** également dénommé **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE-MODULE B**.

Les formations et examens de l'**ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE-MODULE B** sont organisés et mis en œuvre par la FFTT, dans le respect du règlement validé par le Conseil fédéral du 23 Septembre 2023.

2. **CONSTITUTION DU DIPLÔME**

Le diplôme d'**ANIMATEUR PING SANTE (module B)** est constitué de 3 blocs de compétences :

- Bloc de compétence 1 = être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adapté
- Bloc de compétence 2 = être capable d'effectuer les gestes des premiers secours
- Bloc de compétence 3 = être capable d'encadrer des publics ayant des limitations fonctionnelles minimales à modérées.

3. **RÔLE ET PRÉROGATIVES**

Le titulaire du diplôme est capable d'évaluer la situation du pratiquant en incluant l'identification des freins, leviers et facteurs motivationnels, d'assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique par la pratique du tennis de table, de concevoir et co-construire un programme d'activité physique adapté, d'évaluer à moyen terme son programme sportif (dialoguer avec d'autres acteurs, évaluer les bénéfices attendus du programme, retour du pratiquant vers les autres professionnels), de savoir réagir face à un accident au cours de la pratique et connaît les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

4. **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Les prérequis nécessaires à l'entrée en formation sont :

- être titulaire de la licence compétition FFTT,
- présenter un dossier d'inscription complet dont le questionnaire pré-inscription,
- être titulaire du diplôme d'**ANIMATEUR FEDERAL** ou équivalences APA (Activité physique adaptée) ou E3S (Éducateur spécialisé en sport santé)
- être titulaire du diplôme d'**ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE (MODULE B)**.

5. **ORGANISATION DE LA FORMATION**

La structure accueillant la formation en présentiel doit être équipée à minima d'une salle de cours pouvant accueillir dans des conditions satisfaisantes les stagiaires avec des installations pour projeter des documents et d'un accès à Internet haut débit ainsi qu'une salle avec des tables de tennis de table et le matériel pédagogique pour la pratique du tennis de table.

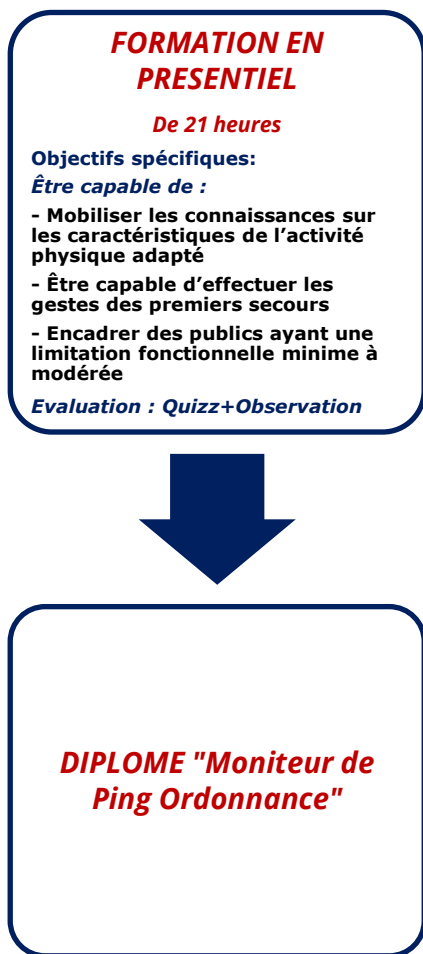
Modalités de formation

La formation **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE (MODULE B)**.est une formation en présentiel permanent sur les 21h (3 jours) de formation.

Le nombre d'apprenants est de 6 stagiaires minimum et de 20 stagiaires maximum par session de formation.

La formation est une succession d'alternance de phases théoriques et de mises en situation pratique (cours (PPT) et contenu multimédia (vidéo), expérimentation pratique, exercices en salle) en insistant sur les échanges entre stagiaire pour des partages de bonnes pratiques.

Bloc	Contenus	Temps de formation	Modalités évaluation	Indicateurs évaluation
Bloc 1 : Être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adapté	Connaissance du cadre réglementaire du sport santé (Théorie) Connaissances nécessaires aux pathologies rencontrées dans le domaine des maladies chroniques, rares ou en lien avec le vieillissement et pouvant donner lieu à une prescription médicale (théorie)	8h	QUIZZ	Être capable d'expliquer les différentes caractéristiques des différentes pathologies Être capable de citer les Points essentiels et points clés de la réglementation du sport santé
Bloc 2 : Être capable d'effectuer les gestes des premiers secours	-Connaissance des gestes de premiers secours - Connaissance de la définition d'un plan d'organisation des secours et de la gestion de l'accident (Théorie et Pratique)	3h	QUIZZ + Évaluation formative	Être capable définir un plan d'organisation des secours sur site dont urgence absolue Être capable réalisation massage cardiaque (mannequin) + défibrillation Être capable de gérer une situation d'incident ou d'accident (Message alerte + mallette SST de l'INRS)
Bloc 3 : Être capable d'encadrer des publics ayant des limitations fonctionnelles minimales à modérées	Création et animation de séance (Théorie et Pratique) Transformation des APS. Mise en place et compréhension des évaluations de la séance/ programme (Théorie et Pratique)	9h	QUIZZ + EPREUVE ECRITE Évaluation formative : Observation et évaluation mise en place, en binôme ou trinôme, d'exercices adaptés suivi d'un debriefing collectif entre pairs	Être capable de concevoir un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne Être capable de planifier un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne Être capable de conduire un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne Être capable d'évaluer un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne



6. ORGANISATION DES CERTIFICATIONS

Les stagiaires sont évalués sur les 3 blocs de compétences par des quizz et en cours de formation (évaluation formative).

Tous les indicateurs indiqués dans la grille de certification en annexe 1 du présent règlement doivent être acquis pour valider les 3 blocs de compétences.

Épreuves certificatives :

- le Quizz fédéral : il permet d'évaluer en fin de formation le niveau de connaissance théorique. Le Quizz fédéral est renouvelé tous les ans, un pourcentage de 50% de critères validés permet la validation des items spécifiques à chacun des 3 blocs de compétence,
- l'épreuve écrite : elle permet d'évaluer en fin de formation la capacité du stagiaire à concevoir un programme cohérent et évolutif en fonction des limitations fonctionnelles. Une note de 10/20 permet la validation des items spécifiques du bloc 3,
- l'évaluation formation est constituée =
 - d'une conception d'une fiche pédagogique d'une séance
 - d'une observation et évaluation mise en place, en binôme ou trinôme, d'exercices adaptés suivie d'un debriefing collectif entre pairs.

7. REGLES D'ATTRIBUTION DU DIPLOME

Pour obtenir le diplôme, il faut :

- avoir suivi la totalité de la formation,
- réussir les évaluations (écrites (quizz) et pratiques (rédaction de séance et mise en situation pédagogique) et obtenir la note minimale de 10/20 sur chacune des épreuves.

8. VALIDITE DU DIPLOME

Le diplôme **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE (MODULE B)** a une durée de validité illimitée. Cependant, le diplôme n'est valable que si le titulaire du diplôme est licencié à la FFTT (licence compétition). Le diplôme ne donne aucune prérogative en dehors d'une structure FFTT.

9. OBTENTION DU DIPLOME PAR VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FEDERALE (VAEF)

Il est possible d'obtenir le diplôme par validation des acquis de l'expérience fédérale.

Les exigences préalables à la certification par VAEF sont :

- avoir 18 ans révolus,
- avoir été titulaire d'une licence compétition FFTT pendant 2 années consécutives au minimum,
- être titulaire de la licence compétition FFTT au moment de la demande,
- justifier d'un engagement bénévole (fonctions équivalentes à l'**ANIMATEUR FEDERAL**) dans une structure FFTT,
- demander puis déposer un dossier de VAEF auprès du Pôle Emploi-Formation de la FFTT.

Un jury composé de 2 personnes proposées par le Directeur du Pôle Emploi- Formation étudiera le dossier présenté et recevra le candidat en entretien. Cet entretien peut se faire en visioconférence. Le jury validera ou non les UC obtenues.

10. REGLES D'EQUIVALENCE DES DIPLOMES

Voir annexes.

11. DECLARATION DES SESSIONS DE FORMATION

La formation peut être planifiée sous 3 mois en fonction des contraintes et des délais de prise en charge.

La session est inscrite au calendrier fédéral et ouverte aux inscriptions via un formulaire d'inscription en ligne.

12. HABILITATION DES FORMATEURS

Les formateurs doivent être inscrits dans la liste de formateurs habilités par la FFTT mise à jour chaque saison (septembre de l'année en cours).

Le formateur de **ANIMATEUR PING SANTE BIEN-ETRE (MODULE B)** doit :

- être expérimenté en Ping Santé -Bien Être,
- avoir validé la formation de formateur mise en place par la FFTT ou présenter une attestation équivalente (DESJPES/ expérience de formateurs...),
- être titulaire d'un diplôme professionnel permettant l'encadrement du Tennis de Table (CQP, BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS).

ANNEXES AU REGLEMENT

« Moniteur de Ping sur Ordonnance »

Module B



***Annexe 1 : Grille de certification—référentiel de compétences
« Animateur Ping sur Ordonnance »***

Annexe 2 : Exemple de planning type de formation

Annexe 3 : Présentation des contenus de formations

Annexe 4 : Missions du formateur

Annexe 5 : Règles d'équivalence

**Annexe 1 : GRILLE DE CERTIFICATION- REFERTENTIEL de COMPETENCES
« Animateur Ping sur Ordonnance »**

Bloc de Compétences	Indicateurs	ACQUIS ou NON ACQUIS
Bloc 1 : Être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adapté	1.1 Être capable d'expliquer les différentes caractéristiques des différentes pathologies	
	1.2 Être capable de citer les Points essentiels et points clés de la réglementation du sport santé	
Bloc 2 : Être capable d'effectuer les gestes des premiers secours	2.1 Être capable définir un plan d'organisation des secours sur site dont urgence absolue	
	2.2 Être capable réalisation massage cardiaque (mannequin) + défibrillation	
	2.3 Être capable de gérer une situation d'incident ou d'accident (Message alerte + mallette SST de l'INRS)	
Bloc 3 : Être capable d'encadrer des publics n'ayant aucune limitation fonctionnelle ou des limitations minimales	3.1 Être capable de concevoir un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
	3.2 Être capable de planifier un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
	3.3 Être capable de conduire un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	
	3.4 Être capable d'individualiser la pratique en fonction du l'état de santé du pratiquant	
	3.5 Être capable d'évaluer un programme d'activité physique qui soit adapté à l'état de santé de la personne	

Tous les indicateurs doivent être acquis pour valider les 3 blocs de compétences

Annexe 2 : Exemple de planning type de formation « Animateur Ping sur Ordonnance » :

08:00			
	08:30 - 12:00	08:30 - 12:00	08:30 - 12:30
09:00	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (1/6) - Matin	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (3/6) - Matin	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (5/6) - Matin
10:00			
11:00			
12:00	=	=	=
13:00			
	13:30 - 17:30	13:30 - 17:30	13:30 - 15:30
14:00	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (2/6) - Après midi	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (4/6) - Après midi	[inter] Ping santé sur ordonnance - Module B (6/6) - Après midi
15:00			=
16:00			
17:00	=	=	

Annexe 3 : Présentation des contenus de formation

Présentation générale de la formation

CONTENU THÉORIQUE

- Aspects légaux : Points essentiels sur la Loi des usagers et des maladies 2002, les ARS plans nationaux, PRSSBE, réseaux, le principe du Sport Santé (autonomie de pratique, auto-soin, compétences psycho-sociales et adaptation)
- Les différents types de prévention
- Publics inactifs porteurs de maladies chroniques et ALD
- Présentations médicales : Fiche mesures générales, La physiologie de l'effort, Fiches spécifiques sur les pathologies
- Le plan d'organisation des secours sur site et Travail personnel encadré : conception du plan d'intervention des secours spécifique à chaque stagiaire
- Ateliers: Constructions pédagogiques en fonction de pathologie

CONTENU PRATIQUE

Présentation de la formation pratique et des besoins des stagiaires

Rappels fiches spécifiques à chaque pathologie :

Cardio-vasculaires, HTA

Pathologies respiratoires Pathologies ostéo-articulaires

Pathologies neuro-locomotrices

Pathologies neurodégénératives et vieillissement cérébral

Alzheimer, SEP, Parkinson

Rappels fiches spécifiques à chaque pathologie :

Maladie cancéreuse, Cancer du sein, Cancer du colon

Maladies métaboliques

Diabète

Rappels sur la gestion de l'arrêt cardiaque et construction plan d'urgence

Tests spécifiques aux pathologies chroniques

Évaluation du niveau d'AP actuel et de la motivation

Ateliers : constructions pédagogiques en fonction des pathologies (construction de séances), mise en pratique, gestion de groupe, animation de séance

Ateliers pratiques d'AP adaptées aux pathologies : RASP (régulier, adapté, sécurisé et progressif)

Tolérance et autonomie, conception d'un cycle complet pour une pathologie

Certification des stagiaires

Bilan de la formation


Annexe 4 : Missions du formateur

Missions du formateur :

1. Participer à une réunion préparatoire avec le responsable formation de la FFTT (cahier des charges ; format de formation, kit de formation, utilisation du logiciel Dendréo pour l'enregistrement des résultats et la consultation des enquêtes de satisfaction, accès aux contenus de la formation à distance, etc.) ;
2. Mettre en œuvre la formation dans le respect :
 - De la charte des exigences de la certification Qualiopi
 - Du cahier des charges et du contrat de prestation de service
3. Participer à une réunion bilan à la suite de l'enquête de satisfaction « à froid » de la session de formation par les stagiaires.

Un Kit de formation doit être téléchargé par le formateur contenant les **contenus théoriques** à présenter obligatoirement en formation.

Annexe 5 : Règles d'équivalence

ENCADRER LE  TABLEAU DES ÉQUIVALENCES	
JE SOUHAITE ENCADRER LE "PING SUR ORDONNANCE" ÊTRE "MONITEUR DE PING SUR ORDONNANCE"	
Je suis titulaire	Je dois compléter avec
du diplôme fédéral : <ul style="list-style-type: none"> • Initiateur de Club • animateur fédéral • Entraîneur fédéral ET de la formation module A "Animateur d'entretien physique"	la certification : <ul style="list-style-type: none"> • CQP "moniteur de tennis de table" la formation : <ul style="list-style-type: none"> • Module B "moniteur de ping sur ordonnance"
de la certification professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> • CQP "moniteur de tennis de table" du diplôme d'Etat : <ul style="list-style-type: none"> • BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS mention tennis de table • BEES 1er/2ème degré option tennis de table ET de la formation module A "Animateur d'entretien physique"	la formation : <ul style="list-style-type: none"> • Module B "moniteur de ping sur ordonnance"
Je suis <ul style="list-style-type: none"> • Ergothérapeute • Infirmier • Kinésithérapeute • Psychomotricien • Professeur d'EPS • Titulaire d'une licence APA 	Je dois compléter avec <ul style="list-style-type: none"> • le diplôme : Animateur fédéral • la certification du : Module B "moniteur de ping sur ordonnance" (parties médicale et technique)
<ul style="list-style-type: none"> • Docteur en médecine 	<ul style="list-style-type: none"> • le diplôme : Animateur fédéral • la certification du : Module B "moniteur de ping sur ordonnance" (partie technique)
J'ai suivi une formation	Je dois compléter avec
CDOS ou CROS niveau 2 et certifiée par le CNOSEF : ET je suis titulaire du CQP, du BPJEPS, du DEJEPS, du DESJEPS ou du BEES 1/2	la certification du : <ul style="list-style-type: none"> • Module B "moniteur de ping sur ordonnance" (parties médicale et technique)